



CONVENTION DE BALE

**Convention de Bâle sur le
contrôle des mouvements
transfrontières de déchets
dangereux et de leur élimination**

Distr. : générale
25 avril 2013

Français
Original : anglais



**Convention de Rotterdam sur
la procédure de consentement
préalable en connaissance
de cause applicable à certains
produits chimiques et pesticides
dangereux qui font l'objet d'un
commerce international**



**Convention de Stockholm sur les
polluants organiques persistants**

Conférences des Parties aux Conventions de Bâle,
de Rotterdam et de Stockholm
Deuxièmes réunions extraordinaires simultanées
Genève, 28 avril – 10 mai 2013

**Informations concernant le segment de haut niveau des
réunions ordinaires et extraordinaires simultanées des
conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam
et de Stockholm**

Note du Secrétariat

I. Contexte

1. Le segment de haut niveau des réunions ordinaires et extraordinaires simultanées des conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, qui doit se tenir le jeudi 9 mai dans l'après-midi et le vendredi 10 mai 2013 au matin, sera consacré au thème : « Les synergies et l'application des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets, aux niveaux national, régional et mondial ». Plusieurs tables rondes ministérielles sont prévues le jeudi après-midi, et seront suivies, le vendredi matin, par une présentation des messages principaux qui en seront ressortis.
2. La présente note contient des informations supplémentaires au sujet du segment de haut niveau :
 - a) Des questions générales d'organisation et l'ordre du jour provisoire annoté (sections II et III);
 - b) Des informations sur le thème du segment de haut niveau afin de structurer les débats des tables rondes ministérielles prévues le jeudi 9 mai, de 16 heures à 18 heures (section IV).

II. Questions générales d'organisation

A. Calendrier

3. Le segment de haut niveau se tiendra le jeudi 9 mai de 15 heures à 18 heures et se poursuivra le vendredi 10 mai de 10 heures à 13 heures.

B. Objectifs généraux

4. Sur base des discussions qui ont eu lieu pendant la réunion conjointe des Bureaux des conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm les 13 et 14 décembre 2012, le segment de haut niveau aura les objectifs généraux suivants :

- a) Identifier les possibilités de gérer les produits chimiques et les déchets de manière plus effective et efficace moyennant une application concertée et coordonnée des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm aux niveaux national, régional et mondial;
- b) Encourager les synergies entre les parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et mondial;
- c) Accroître la visibilité de la gestion des produits chimiques et des déchets en tant qu'élément essentiel du développement durable dans les programmes nationaux de développement;
- d) Fournir une occasion de partager les expériences, les enseignements tirés et les meilleures pratiques.

C. Thème

5. Conformément aux discussions qu'ont eues ensemble les trois Bureaux, le thème du segment de haut niveau portera sur l'application synergique des trois conventions aux niveaux national, régional et mondial. Des informations préparées à ce sujet figurent dans la section IV de la présente note et serviront à orienter les débats des tables rondes.

D. Travaux préparatoires

6. Lors de leur réunion conjointe, les Bureaux ont convenu qu'un petit groupe, composé de membres des Bureaux des trois conventions et représentatif des groupes régionaux, serait créé afin d'aider à préparer le segment de haut niveau :

- a) M. Luís Vayas-Valdivieso (Équateur)
- b) M. Mohammed Oglah Hussein Khashashneh (Jordanie)
- c) Mme Gladys Njeri Maina (Kenya)
- d) M. Aleksandar Vesić (Mme Tatjana Markov Milinković) (Serbie)
- e) M. Franz Perrez (Suisse)
- f) M. James Mulolo (Zambie)

7. Les membres de ce groupe ont travaillé avec l'appui du Secrétariat afin de définir le thème et les modalités pour le segment de haut niveau.

E. Informations concernant l'organisation du segment de haut niveau

8. Les documents concernant l'organisation du segment de haut niveau seront envoyés aux ministres et vice ministres (ou leurs équivalents) participant. Ces documents seront également disponibles en ligne sur le site Internet du Secrétariat : <http://synergies.pops.int/?tabid=2914>. En outre, des séances d'information seront organisées afin de fournir, entre autres choses, des informations mises à jour concernant l'organisation du segment de haut niveau. Le Secrétariat donnera également un bref aperçu de l'organisation de ce segment avant qu'il ne commence (éventuellement la veille), pendant la séance plénière de la réunion ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam.

III. Ordre du jour annoté

A. Jeudi, 9 mai 2013 : séance de l'après-midi

1. Ouverture du segment de haut niveau (15 – 16 heures) (séance plénière au Centre international de conférences de Genève (CICG))

9. L'ouverture du segment de haut niveau aura lieu en plénière le jeudi 9 mai de 15 heures à 16 heures. Des allocutions d'ouvertures seront prononcées par :

a) Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale en charge de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et des Communications (Suisse);

b) M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

c) M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

d) Mme Naoko Ishii, Directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial;

e) Remarques introductives sur le thème du segment de haut niveau, par M. Bakary Kante, Directeur de la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

10. Ces orateurs prépareront le terrain pour les tables rondes, qui se tiendront au Centre de conférences de Varembe. Après les allocutions d'ouverture, un exposé introduira les débats des tables rondes.

2. Photo ministérielle (16 heures) (CICG)

11. Une photo ministérielle de groupe sera prise au CICG. Les tirages seront mis à la disposition des représentants concernés.

3. Tables rondes ministérielles¹ (16 – 18 heures) (Centre de conférences Varembe)

12. Immédiatement après l'ouverture du segment de haut niveau, les ministres et vice-ministres (ou leurs équivalents) se rendront au Centre de conférences de Varembe pour participer à des tables rondes informelles sur le thème du segment de haut niveau. Les tables rondes ne prévoient aucune négociation ou prise de décisions. Leur objectif est d'encourager un franc partage de vues et d'expériences entre participants, concernant l'application conjointe des trois conventions aux niveaux national, régional et mondial. Des informations sur le thème, destinées à faciliter les débats, figurent à la section IV de la présente note.

13. Un certain nombre de tables rondes se dérouleront simultanément, en fonction du nombre de ministres participant. La participation des ministres aux différentes tables rondes sera déterminée par la préférence linguistique et la représentation régionale, étant donné qu'il n'y aura pas d'interprétation.

14. Pour chaque table ronde, un modérateur parlant la ou les langue(s) des participants en facilitera les débats. Des preneurs de notes saisiront les principaux messages provenant des différentes tables rondes, qui seront résumés et présentés en séance plénière, le vendredi 10 mai au matin. Un ou plusieurs représentant(s) du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales pourraient participer aux différentes tables rondes. Des membres du Secrétariat seront présents à chaque table ronde afin d'en faciliter le déroulement.

4. Cérémonie ministérielle concernant l'amendement à la Convention de Bâle (Amendement portant interdiction) et dîner de travail ministériel (19 heures) (Hôtel InterContinental)

15. L'Indonésie et la Suisse organiseront une brève cérémonie ministérielle pour célébrer les nouvelles ratifications de l'Amendement portant interdiction et les mesures prises par les Parties depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle. La cérémonie se déroulera à l'Hôtel InterContinental.

16. Le dîner de travail aura lieu après la cérémonie, également à l'Hôtel InterContinental. Des invitations seront distribuées pendant la réunion.

¹ Les tables rondes ministérielles seront ouvertes aux ministres et vice-ministres seulement (ou leurs équivalents).

B. Vendredi, 10 mai 2013 : séance du matin

1. Présentation des principaux messages issus des tables rondes ministérielles (10 – 13 heures)
(séance plénière au CICG)

17. Le vendredi matin, un résumé consolidé des principaux messages issus des tables rondes sera présenté et fera l'objet d'un débat pendant la plénière².

2. Clôture du segment de haut niveau (13 heures au plus tard) (séance plénière au CICG)

IV. Informations relatives aux tables rondes ministérielles sur les synergies et l'application des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets, aux niveaux national, régional et mondial

A. Introduction

18. Les ministres et vice-ministres (ou leurs équivalents) sont invités à participer à des tables rondes ministérielles qui porteront sur le thème du segment de haut niveau : « Les synergies et l'application des conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets, aux niveaux national, régional et mondial ». Les informations consignées dans les paragraphes 19 à 31 ci-après sont destinées à faciliter et structurer les débats des participants.

19. Chaque table ronde réunira environ dix ministres et le nombre définitif de tables rondes dépendra du nombre de ministres participant au segment de haut niveau. En outre, un ou plusieurs représentant(s) du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales pourraient participer aux différentes tables rondes. L'objectif est de favoriser un franc partage d'opinions et d'expériences entre participants. Les tables rondes ministérielles devraient se tenir de manière simultanée.

20. Les messages principaux issus des tables rondes seront présentés durant la séance plénière du vendredi 10 mai 2013 au matin.

B. Axe des discussions

1. Le segment de haut niveau : se concentrer sur les questions importantes

21. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'Avenir que nous voulons »³, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu qu'il était nécessaire d'intégrer davantage le développement durable à tous les niveaux, d'intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux et de reconnaître leur interdépendance, de manière à parvenir au développement durable dans toutes ses dimensions. À cet égard, ils ont également reconnu qu'éliminer la pauvreté, promouvoir des modes de consommation et de production durables et changer ceux qui ne le sont pas, ainsi que protéger et gérer les ressources naturelles qui fondent le développement économique et social constituent les objectifs principaux du développement durable ainsi que des prérequis essentiels pour parvenir à ce dernier. Les chefs d'État et de gouvernement ont en outre reconnu la contribution significative des accords multilatéraux sur l'environnement au développement durable et ont salué les travaux visant à améliorer la coopération et la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

22. Pendant le segment de haut niveau des réunions ordinaires et extraordinaires simultanées des conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, les ministres (ou vice-ministres ou représentants de rang équivalent) souhaiteront peut-être saisir l'occasion de réfléchir à la contribution qu'une application concertée et coordonnée des trois conventions pourrait fournir pour parvenir au développement durable et à l'éradication de la pauvreté, moyennant entre autres, la promotion d'une économie verte. À cet égard, les ministres souhaiteront peut-être examiner la manière dont le processus des synergies pourrait renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets aux niveaux national, régional et mondial et en fin de compte, la protection de la santé humaine et de l'environnement, en se concentrant sur les besoins à long terme, les approches de mise en œuvre et le cadre futur d'élaboration des politiques s'agissant de l'application des conventions.

² Au moment de publier ce document, la question d'une éventuelle déclaration ministérielle faisait toujours l'objet de discussions entre les présidents des conférences des Parties.

³ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

23. Dans les débats concernant les besoins à long terme, certaines questions importantes à examiner pourraient être les suivantes :
- a) Quels avantages les Parties souhaitent-elles retirer d'une approche synergique de la gestion des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie? Quelles sont les priorités majeures aux niveaux national, régional et mondial?
 - b) Comment peut-on renforcer l'approche du cycle de vie dans la prise de décision nationale? Une meilleure interface entre la science et la politique pourrait-elle être décisive?
24. S'agissant des approches de mise en œuvre, les ministres souhaiteront peut-être centrer leurs débats sur les questions suivantes :
- a) Au niveau national, quelles mesures doivent être prises pour améliorer la coopération et la coordination entre les secteurs clés, tels que la santé, l'agriculture et l'environnement? Quelles parties prenantes doivent être impliquées?
 - b) Comment la participation de l'industrie, y compris de partenariats public-privé, peut-elle être encouragée et renforcée aux fins d'une meilleure application des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres politiques nationales concernant les produits chimiques et les déchets?
 - c) Comment des éléments propres à améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets peuvent-ils être incorporés dans les plans, stratégies et priorités de développement au niveau national?
25. Dans les débats portant sur le cadre futur d'élaboration des politiques concernant les produits chimiques et les déchets, les ministres souhaiteront peut-être aborder des questions telles que :
- a) Quels mécanismes pourraient être utilisés pour renforcer la coopération et la coordination entre les Parties aux niveaux régional et mondial?
 - b) Quels avantages ont jusqu'à présent résulté du processus des synergies? Quelles sont les pratiques qui pourraient être renforcées ou reproduites?

2. Une évolution dans le temps : les synergies

26. Le processus des synergies est un mécanisme de collaboration élaboré par les Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm afin de renforcer la coopération et la coordination entre les trois conventions, tout en préservant leur autonomie juridique. Dans le cadre de ce processus, les Parties, le Secrétariat et d'autres partenaires clés doivent collaborer afin de renforcer l'application des trois conventions aux niveaux national, régional et mondial, en fournissant des orientations cohérentes de politique générale, en renforçant l'efficacité, en réduisant la charge administrative et en maximisant l'utilisation efficace et efficiente des ressources.
27. Grâce aux synergies, les Parties peuvent parvenir aux résultats suivants :
- a) Une visibilité accrue pour les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets au niveau national, entraînant une plus grande prise de conscience des effets néfastes potentiels de certains produits chimiques et déchets dangereux;
 - b) L'élaboration de programmes nationaux, dans le domaine des produits chimiques et des déchets, qui se renforcent mutuellement et qui auront un impact plus important sur la protection de la santé humaine et de l'environnement et augmenteront les chances de mobiliser des ressources pour appuyer les activités;
 - c) Une approche qui considère tout le cycle de vie des substances chimiques, depuis la production jusqu'à l'utilisation, en passant par le commerce, la réutilisation, le recyclage et l'élimination sous forme de déchets, et qui permettra d'intégrer les activités nationales en matière de gestion des produits chimiques et des déchets;
 - d) Une meilleure utilisation des ressources disponibles, grâce à une meilleure coordination des cadres nationaux, mécanismes institutionnels et capacités de mise en œuvre dans le domaine des produits chimiques et des déchets;
 - e) Une meilleure circulation de l'information entre les parties prenantes nationales au sein du gouvernement et des secteurs public et privé;

f) Les objectifs de développement durable⁴, moyennant le recours à l'économie verte comme outil pour promouvoir le développement durable et l'élimination de la pauvreté.

28. Le processus des synergies a déjà modifié la manière d'appliquer les conventions aux niveaux national et régional et entraîné des réformes administratives et opérationnelles au sein du Secrétariat. Ces efforts pour parvenir à des synergies au sein d'un ensemble d'accords multilatéraux sur l'environnement connexes, sont devenus un parfait exemple concret d'une meilleure gouvernance internationale de l'environnement.

29. Cependant, il reste beaucoup à faire afin de maximiser les avantages qui pourraient résulter des synergies. De nombreuses façons novatrices de créer des synergies ont été conçues et mises en œuvre et contribuent à mieux protéger la santé humaine et l'environnement. Elles doivent être renforcées et reproduites aux niveaux national et régional.

30. En se concentrant sur des questions transversales, comme la lutte contre le trafic illégal et le commerce de produits chimiques et déchets dangereux, la promotion du transfert de technologies et de connaissances et l'amélioration de la production des informations ainsi que de l'accès à ces dernières, les Parties peuvent assurer une application cohérente et effective des conventions. Une attention particulière doit être accordée aux pays en développement et pays à économie en transition afin de renforcer leurs mécanismes et cadres nationaux de coordination afin d'appuyer l'application au niveau national⁵.

31. En mettant les ressources en commun et en veillant à leur utilisation efficace, en évitant les doubles emplois et en augmentant l'efficacité, les Parties aux conventions seront mieux placées pour s'attaquer aux problèmes transversaux et appliquer les conventions. Chaque pays devra trouver sa propre voie, conformément à ses cadres, structures, processus, parties prenantes et ressources propres. Ceci représentera à la fois un défi majeur et une opportunité pour les Parties au cours des années à venir.

⁴ Le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable travaille actuellement à la définition de ces objectifs, comme l'a demandé l'Assemblée générale (voir <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1549>).

⁵ Les décisions sur les synergies de 2008 et 2009 (IX/10, RC-4/11, SC-4/34), les décisions générales de 2010 (BC.Ex-1/1, RC.Ex-1/1, SC.Ex-1/1), et les décisions sur les synergies de 2011 (SC-5/27, RC-5/12, BC-10/29) adoptées par les conférences des Parties aux trois conventions donnent des orientations générales aux Parties sur la façon de créer des synergies au niveau national mais, dans la pratique, de nombreuses possibilités différentes existent pour cela (voir la publication "Synergies Success Stories" disponible sur le site Internet <http://synergies.pops.int/Archivesv1/Countries/SuccessStories/tabid/2631/language/en-US/Default.aspx>).